



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 98738

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les inquiétudes des radiologues ; en effet, le 27 octobre 2010, la commission de hiérarchisation des actes professionnels a décidé une nouvelle baisse tarifaire des actes d'imagerie médicale. La Fédération nationale des médecins radiologues, qui s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche d'amélioration des procédures et de la qualité de la prise en charge des patients craint à terme que de nombreux cabinets d'imagerie médicale, en particulier les plus isolés, ne se retrouvent dans l'obligation de fermer : l'investissement pour le matériel est trop important et difficilement rentabilisable. C'est pourquoi il aimerait connaître l'avis du Gouvernement sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98738

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2011, page 863

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)